

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 13 Avril 1876.

Chronique générale.

La Chambre a invalidé, à une très-forte majorité, l'élection de M. Rouher à Ajaccio.

Le rapport est fait par un M. Devès, un maigre avocat comme il y en a tant à la Chambre. Le rapport conclut à l'invalidation pour deux raisons seulement ; mais elles sont originales et surtout capitales.

La première, c'est que l'élection s'est faite en Corse, cela a été établi par le citoyen Devès ;

La seconde, non moins bien établie par ce terrible logicien, c'est que cette élection est bonapartiste. Il aurait pu ajouter, pour achever de convaincre ses auditeurs, que l'élu s'appelle Rouher.

Les républicains attendent avec frémissement la réponse de M. Rouher. Il y a au moins huit discours prêts à le dévorer et une mitraille d'interruptions prête à le cribler. Le besoin d'une petite manifestation se fait vivement sentir. Le peuple souverain n'est pas très-content ni très-fier de ses commis. Si on lui servait un peu de bruit avant de clore la session !

Mais M. Rouher reste impassible et muet sur son banc. Personne ne demande la parole.

La déconvenue des radicaux est visible et risible. L'organe qu'ils ont comme tout le monde, au milieu du visage, s'allonge d'une manière démesurée.

Après quelques instants d'attente, M. le président met l'élection aux voix. L'invalidation ne se fait pas attendre. Mais M. Rouher s'en rit ; il possède deux autres élections, déjà validées.

Nous n'avons pas à discuter ce vote, dit l'Union, puisque M. Rouher lui-même n'a pas cru devoir défendre sa cause. Ses amis diront sans doute que son silence a été inspiré par le dédain, et que l'ancien vice-empereur ne voulait pas condescendre à débiter son élection avec le rapporteur. Nous croyons, nous, que cette défense était difficile, et que le silence de M. Rouher a été inspiré moitié par la crainte, moitié par l'habileté.

On se rappelle les fameuses dépêches adressées à Riom et à Ajaccio, dans lesquelles le candidat promettait en même temps l'option pour la Corse et l'option pour l'Auvergne, deux affirmations parfaitement contradictoires. Que ces deux dépêches aient été, ou non, écrites par ordre de M. Rouher, le fait est qu'il ne les avait pas désavouées. Il éprouvait sans doute un certain embarras à expliquer cette double promesse ; il a donc dû se taire par crainte que sa bonne foi fût mise en question.

De plus, en gardant le silence, il conservait le bénéfice de ses deux promesses ; il pouvait dire à ses électeurs : « Si on ne m'avait pas invalidé, je serais votre député ; » enfin, il évitait de s'expliquer sur un cas embarrassant. Voilà le côté habile de son silence.

L'invalidation tire M. Rouher d'un mauvais pas, d'une alternative cruelle. Mais les faits resteront dans le souvenir de tout le monde.

Le prince Napoléon sera sans doute le candidat d' Ajaccio, où son concurrent ne l'a emporté que grâce à des manœuvres répréhensibles. Il viendra probablement siéger à la Chambre en face de l'ancien ministre qui est son ennemi, en face du parti bonapartiste dont il est séparé par une éclatante rupture. Ce sera un nouvel échec pour M. Rouher et pour le parti ; ce sera un échec plus cruel encore pour l'ex-prince impérial, qui est entré dans la lutte par une lettre publique, et qui verra élire son cousin contre lui, comme un compétiteur futur.

Aussitôt après le départ de la Chambre, M. Ricard, ministre de l'intérieur, dont la santé est encore très-chancelante, prendra un congé d'une dizaine de jours qu'il ira passer à Niort.

M. Dufaure, président du conseil, se rendra, de son côté, dans la Charente-Inférieure, où il prendra part aux travaux du conseil général.

Il se confirme que les membres de la commission du budget ont pris l'engagement formel de garder le secret le plus absolu sur leurs délibérations.

Le bruit court, dans les cercles diplomatiques, que M. de Chaudordy, ambassadeur de France à Madrid, sera remplacé par M. Fournier, notre ancien ministre plénipotentiaire à Rome.

La majorité républicaine serait-elle menacée d'expirer dans le vide ? Toute sa puissance consiste à invalider, et, quand elle n'invalide pas, elle retombe sur elle-même. Lundi, il a fallu s'en aller à quatre heures et demie, après des suspensions de séance. Dans l'intervalle des vides, on voit apparaître des propositions. Les radicaux les plus purs en ont déposée une qui, dans un article unique, tend à abroger la loi et les règlements relatifs à l'interdiction du travail les dimanches et les fêtes. La vraie République, qui nous parle tous les jours de son respect pour la religion, tient à nous le prouver de plus en plus.

Il paraît que notre personnel diplomatique est lent à se convertir au nouveau régime, et l'on prend soin de nous dire que « les sentiments républicains de M. Decazes sont péniblement affectés d'un aussi regrettable état de choses. » Il n'est pas donné à tous de marcher d'un pas aussi rapide que lui.

Il fait espérer aux impatients de la République française que « ceux de ses agents » dont l'opinion publique réclame le remplacement se démettront de leurs fonctions, où se résigneront à servir la politique du jour. »

Il y a des appétits diplomatiques comme il y a des appétits préfectoraux ; tout un personnel est prêt dans le bataillon républicain : il n'y a qu'à se baisser pour prendre des ambassadeurs et des préfets.

On lit dans l'Union de l'Ouest, à propos de l'invalidation de l'élection de M. Fairé :

« L'élection de M. Fairé était parfaitement légale et régulière ; aucune manœuvre abu-

sive, aucune pression du pouvoir exécutif n'a pu être reprochée à M. Fairé ; la Chambre a invalidé uniquement parce qu'elle comprend la loi électorale autrement que ne l'avait comprise M. Buffet. Il est vrai que M. Buffet, honnête homme et loyal ministre, avait appliqué la loi de la même manière pour tous les départements de la France. Ce qu'il avait prescrit en Maine-et-Loire avait été la règle dans tous les collèges, même à Paris, pour les élections du 20 février. Mais la Chambre, qui n'est pas tenue à respecter la justice et le droit, est le pouvoir, incontestablement. L'élection de M. Fairé a donc été invalidée le 8 avril.

Soit. Il faut subir la loi du nombre et céder à la force.

L'élection est invalidée : on la recommencera. Seulement, nous avons le droit de demander que M. le ministre de l'intérieur ne nous fasse pas attendre la convocation du collège électoral.

Le temps n'est plus où le département était représenté par tous et par chacun de ses députés ; un de plus, un de moins, ne faisait pas grand'chose à la réalité de la représentation. Aujourd'hui, les choses sont un peu différentes. La deuxième circonscription d'Angers n'est représentée par personne à la Chambre des députés, comme elle en a le droit.

Ceci est clair.

Nous demandons, en conséquence, à M. Ricard, ministre de l'intérieur, de convoquer sans retard, dès aujourd'hui, les électeurs de la 2^e circonscription d'Angers, pour élire leur député.

Inutile de rappeler à M. Ricard que lui et ses amis ont trop souvent reproché aux ministères précédents les retards apportés aux élections partielles, pour qu'ils puissent espérer nous endormir par des atermoiements. Rien, absolument rien ne s'oppose à la convocation des électeurs ; nous l'espérons et nous l'attendons comme un droit. La Chambre des députés reviendra en session vers le 40 mai : il faut que, ce jour-là, elle soit au complet. Nous estimerions comme une supercherie déloyale la prétendue indifférence du ministre qui laisserait quinze ou dix-huit sièges vacants, au moment même où la Chambre sera appelée à discuter des propositions de loi qui peuvent engager, livrer nos intérêts les plus chers.

Nous demandons formellement que M. le ministre de l'intérieur convoque sans retard les collèges, dont les députés n'ont pas été admis par la Chambre : ils ne sont pas représentés, ils ont droit de l'être. — Jules André. »

Plusieurs journaux républicains, le Siècle, l'Opinion, la République française, entre autres, raillent ou injurient M. Fairé, qui n'est qu'un avocat de province. Eh ! eh ! messieurs, doucement : pensez un peu à M. Ricard, et à tant d'autres qui brillent au premier rang dans la phalange républicaine.

UNE QUESTION DE BONNE FOI.

Puisque M. de Marcère a parlé d'une « question de bonne foi, » nous prendrons la liberté de soumettre à son appréciation et au jugement de nos lecteurs le cas suivant, qui doit intéresser tout spécialement M. le sous-secrétaire d'Etat républicain au ministère de l'intérieur.

Il s'agit du cas de M. Ricard, le minis-

tre de l'intérieur lui-même du cabinet du 40 mars.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. Ricard avait, d'abord, écrit à M. Fairé une lettre très-explicite, dans laquelle il approuvait toutes les instructions électorales envoyées à M. le préfet de Maine-et-Loire, et il déclarait que l'on ne pouvait pas en donner d'autres.

Muni de cette lettre, M. Fairé devait croire l'affaire terminée ; il alla trouver M. Ricard à son banc, pour lui exprimer ses remerciements. M. Ricard, alors, le pria de lui remettre sa lettre, voulant, disait-il, la communiquer à M. Brisson, président du bureau chargé d'examiner l'élection. M. Fairé remit la lettre, et depuis... il ne l'a pas revue. En échange, deux jours après, il en recevait une autre dont les termes étaient tout différents. Il réclama par écrit ; point de réponse, sinon qu'il fut prié de ne pas se servir de la lettre, on le lui demandait avec instance. Il s'en est servi cependant, mais avec des ménagements que ne méritait guère M. Ricard. »

Qu'en pense M. de Marcère ?

Et surtout qu'en penseront tous les gens qui, comme nous, mettent au-dessus de tout « la question de bonne foi ? » — H. F.

A ce sujet, nous lisons encore dans le Français :

« L'invalidation qui a frappé M. Fairé est le sujet de commentaires et de récits dont voici le plus intéressant : M. Fairé, après la rédaction du rapport qui demandait son invalidation, s'adressa, dit-on, à M. Ricard pour savoir s'il entendait défendre la jurisprudence adoptée à l'égard des listes électorales par l'honorable M. Buffet.

M. Ricard promit d'étudier la question, et, après deux jours d'études, il envoya à M. Fairé une lettre très-explicite dans laquelle il déclarait qu'on ne pouvait pas interpréter la loi électorale autrement que M. Buffet ne l'avait interprétée. Cette lettre fut remise à M. Fairé pendant la séance et apportée par un huissier. C'était bien l'œuvre personnelle du ministre. M. Fairé fit lire cette lettre à ses collègues de Maine-et-Loire et alla remercier M. Ricard à son banc.

Le ministère alors le pria de lui remettre sa lettre pour la communiquer à M. Brisson, président du septième bureau. M. Fairé crut devoir accéder à ce désir. Deux jours après, il en recevait une autre de M. Ricard, dont le sens était tout contraire, et qui contenait une critique de la circulaire de son prédécesseur.

M. Fairé réclama alors par écrit la première lettre, qui était sa propriété et dont il avait besoin pour défendre son élection. M. Ricard, loin de lui renvoyer cette lettre, l'invita, par l'intermédiaire de son chef de cabinet, à ne pas se servir d'une communication qu'il disait avoir été toute personnelle.

M. Fairé répondit qu'il ne pouvait pas faire cette promesse puisqu'il défendait ses électeurs autant que lui-même. M. Ricard était prévenu, et il a chargé M. de Marcère de parler à la tribune. Or, on sait comment M. de Marcère a parlé, en invoquant « la bonne foi. »

ALGÉRIE.

Nous lisons dans les journaux algériens :
 « Un millier de tentes des Ouled-bou-

Azid, des Semli et des Rahmann se sont insurgés et sont campés à El-Amri, village situé à une étape de l'oasis de Biskra dans la situation du sud-ouest.

» Un berger du nom d'Ahmed-ben-Aïchi, de Bled-el-Amri, s'est mis à la tête des révoltés. Il n'a que vingt-deux ans, on le dit sans influence personnelle; mais, à Constantine, on attribue le mouvement à un personnage plus important.

» Pendant l'automne dernier, M'hammed Yaya, cheik des Ouled-bou-Azid, avait, dit-on, donné lieu à l'autorité de se plaindre de sa conduite. Sur la demande de son caïd, Si Boulakras, il fut traduit devant la commission disciplinaire de Batna, qui lui infligea un mois de prison et la révocation.

» C'est M'hammed Yaya, qui exerce une influence réelle sur les trois fractions insurgées, qui serait l'instigateur du soulèvement. Il aurait fait présent à Ahmed-ben-Aïchi du cheval qui lui sert aujourd'hui, et du drapeau vert de ce chérif improvisé.

» Les Ouled-bou-Azid sont ceux qui, en 1874, ont assassiné les colons du moulin Herrand; ils viennent chaque été camper avec leurs troupeaux dans les Abdel-Noor et font partie du commandement de Si Ahmed-ben-Ganah, caïd de Biskra.

» Les tribus de l'est du Sahara de Constantine sont divisées en deux cotés (partis) hostiles: celui de la puissante famille des Ben-Ganah et celui d'Aly bey, ancien caïd de Toumourth. Il serait donc possible que le parti d'Aly bey se mit en rapport avec les révoltés.

» M. le général Carteret, commandant la division de Constantine, qui revenait du Soud, est reparti pour Biskra, voulant s'assurer par lui-même de l'importance de ce soulèvement.

» Les troupes formant la garnison de Biskra sont parties aussitôt pour le sud. Mardi dernier, on disait à Constantine que la nouvelle de l'arrivée prochaine de troupes a suffi pour mettre en fuite le chef et ses adhérents.

Etranger.

Les petits Etats et les charges militaires.

Tout homme était soldat dans la tribu barbare. La Prusse a ramené l'Europe à cette condition des vieux âges, en obligeant, par la crainte qu'elle inspirait, les autres peuples à l'imiter et à s'armer comme elle jusqu'aux dents.

Nous vivons donc en pleine épidémie de militarisme; chaque Etat est condamné désormais à porter jusqu'aux plus extrêmes limites son effectif, son armement et ses travaux de défense.

C'est le grand chemin de la ruine financière. Les grands pays s'y sont successivement engagés parce qu'il y avait péril à rester stationnaires; et les petits ont dû, à leur tour, se mettre en mouvement, au moins pour la défensive. Mais les ressources sont, pour ces derniers, proportionnellement limitées; on en voit plus facilement le terme; aussi les populations commencent-elles à protester avec énergie contre les conséquences de ce nouvel ordre de choses.

Nous avons signalé, à maintes reprises, cette opposition dans les pays scandinaves; elle a fait naître déjà de graves conflits entre les gouvernements et les représentants de la nation, et nous avons même exposé, dans un de nos derniers numéros, celui qui a motivé, le 31 mars, la dissolution de la Chambre des députés du Danemark.

La Suisse, malgré son patriotisme, commence à s'inquiéter, elle-même, des charges que la nouvelle organisation tend à faire peser sur elle. Une multitude de citoyens seront armés résolument du droit qu'a le peuple de prononcer en dernier ressort, et la demande du referendum a réuni 80,000 signatures.

Ce mouvement d'opinion a une importance qui ne saurait être méconnue. Il prouve, en effet, abstraction faite des détails secondaires, qu'on trouve fort exagérées, dans les cantons, les proportions que le militarisme tend de plus en plus à y prendre.

Nous devons ajouter qu'une partie notable de la presse appuie énergiquement les réclamations des citoyens peu disposés à subir le budget de fer que la Prusse a imposé d'abord à l'Allemagne, et ensuite aux autres nations, tour à tour. (Opinion.)

RUSSIE.

L'empereur Alexandre ne songe pas, quant à présent, à abdiquer. C'est un fait bien constaté. Est-ce à dire que tout fut imagination dans la fameuse nouvelle dont la Gazette d'Augsbourg avait pris l'initiative?

Non, assurément. Si la lettre en question ne renfermait pas les vraies résolutions du tzar, elle renfermait du moins les idées et les espérances du parti vieux-russe et panslaviste, qui voudrait voir l'empereur Alexandre remplacé sur le trône par le grand-duc héritier et le prince Gortschakoff par le général Ignatieff.

On pourrait conclure, dans tous les cas, disait-il y a quelques jours un homme politique, de certaines déclarations du prince de Bismark, que des changements vont peut-être se produire dans la politique du prince Gortschakoff, et c'est sur ces changements qu'aurait roulé la conférence de trois heures que le chancelier a eue le 23 mars avec le comte Schouvaloff. On pourrait aussi considérer comme aplanies les difficultés qui s'étaient élevées entre les chanceliers des deux empires.

ITALIE.

Madame Garibaldi. — On annonce un procès qui est destiné à avoir un grand retentissement.

Garibaldi demande en ce moment, devant les tribunaux italiens, l'annulation de son mariage avec M^{lle} R..., la fille du marquis R..., sa seconde femme.

Bien des personnes ignorent que Garibaldi est marié; il ne l'a pas été longtemps du reste, et cette union s'est accomplie et dénouée dans des conditions qui rappellent les contes les plus drôlatiques.

C'était en 1859, pendant la campagne. Garibaldi, toujours battu, était alors dans toute sa gloire, lorsqu'un jour se présenta à son camp une amazone, costumée en volontaire. C'était M^{lle} R...

Elle venait s'engager, disait-elle. Bref, les engagements furent réciproques, car Garibaldi, séduit par ses façons cavalières, lui offrit presque aussitôt son cœur et sa main. D'aucuns racontent que les premières offres furent faites par M^{lle} R...

Ce qu'il y a de certain, c'est que, peu de jours après, le mariage était célébré civilement, cela va sans dire.

Seulement... le lendemain des noces, Garibaldi manifesta un parfait désenchantement. Il s'était aperçu, un peu tard, que M^{lle} R... ne l'avait épousé que pour donner un nom à un enfant qui ne devait pas tarder à naître...

Or, on a beau s'être mis au-dessus des vulgaires préjugés du monde, ces choses-là n'en sont pas moins désagréables. Dans ce cas, la déception du héros fut d'autant plus grande, qu'il s'était figuré qu'on l'épousait pour sa gloire... Bref, froissé dans son amour-propre, il renvoya M^{lle} Garibaldi et se jura de ne jamais plus la revoir.

Tout cela, nous l'avons dit, se passait en 1859, et l'on peut s'étonner que Garibaldi ait attendu jusqu'aujourd'hui pour demander l'annulation de ce mariage.

Si nous en croyons les bruits qui courent, il ne se serait décidé à tenter ce procès que dans l'espérance de pouvoir se remarier encore. Il voudrait, paraît-il, épouser une troisième femme avec laquelle il vit publiquement et qui lui a donné plusieurs enfants, dont l'un l'accompagnait l'année dernière lors de l'ovation qui lui a été faite à son arrivée à Rome.

C'est à Milan que doit se juger le procès, et l'avocat Curti, qui doit plaider pour Garibaldi, est certain, dit-on, d'obtenir gain de cause.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Carrousel

DE MM. LES OFFICIERS DE L'ÉCOLE DE SAUMUR
Au Palais de l'Industrie.

445,000 francs de recette!

Ce chiffre dit tout, car il représente 6,000 personnes payant à 20 fr. Ajoutez à cela 2,000 personnes entrées avec les billets de presse et de faveur, 5,000 sociétaires et au moins 6,000 officiers et sous-officiers de toutes armes, et vous vous ferez une idée de la foule énorme qui remplissait cette immense nef du palais de l'Industrie.

Il n'y avait pas de voitures aux Champs-Élysées, la grande avenue semblait déserte; il n'y en avait pas au bois de Boulogne; tous les équipages que renferme Paris s'étaient massés autour du palais de l'Industrie, dans toutes les allées avoisinantes.

Dès midi, les curieux commençaient à arriver; à une heure on avait peine à se caser. A deux heures, il n'y avait pas une seule place à prendre. Toutes les tribunes étaient garnies, pleines, bondées, et on en avait élevé, construit partout où il y avait moyen; il était impossible de circuler autour de la piste, tant la foule des personnes restées debout était profonde.

On ne voyait partout que des officiers et des généraux au milieu du monde paraissant appartenir aux classes les plus élevées, le public enfin que l'on retrouve dans toutes les fêtes et les réceptions officielles. A 3 h., un murmure général s'est fait entendre; toutes les têtes se tournaient du côté de la porte; puis, tout à coup, le silence s'est fait, tout le monde s'est levé, les hommes se sont découverts et l'on a applaudi M. le maréchal de Mac-Mahon, faisant son entrée accompagné de sa maison militaire.

Le maréchal-président, qui était en uniforme avec le chapeau à plumes blanches, est allé se placer dans une tribune préparée pour lui, à côté de M^{lle} la maréchale de Mac-Mahon, qui l'avait précédé.

M. le Président de la République était entouré de généraux, de ministres et de membres du corps diplomatique. La reine Isabelle d'Espagne assistait également à la cérémonie dans cette tribune...

La musique de la garde républicaine donne le signal et le carrousel commence. Il est exécuté par les élèves de l'École d'application de cavalerie de Saumur, au nombre de quatre-vingts, que commande M. Duthil, chef d'escadron, écuyer en chef. Ces élèves comprennent des officiers détachés à l'École de Saumur, des sous-écuyers et sous-maîtres de manège. La diversité d'uniformes que portent tous ces jeunes gens plaît beaucoup. Il y a là des officiers d'artillerie, de cuirassiers, de dragons, de chasseurs, de hussards; il y a même un hussard suédois, M. Swartling, dont la tenue est fort remarquable.

Le Temps donne les détails suivants sur ce carrousel:

CONCOURS HIPPIQUE.

Le carrousel militaire en aura été le bouquet, comme l'année dernière. La phrase consacrée: tout Paris était là, fournit une idée imparfaite de l'affluence; il faut ajouter la province. Ce palais si vaste, taillé pour contenir une population, était comble non seulement à son rez-de-chaussée, mais à son étage. Beaucoup d'uniformes, assez pour rompre agréablement la perspective monotone de nos publics ordinaires et pour donner à la solennité un caractère de fête officielle. Cette fête, ce n'était plus Saint-Cyr, c'était l'École de cavalerie de Saumur qui en faisait les frais, et, disons-le tout de suite, elle a été à la hauteur de cet empressement, elle a dignement répondu à la curiosité des uns, à l'intérêt des autres. M^{lle} de Mac-Mahon et le maréchal Président de la République, arrivés à deux heures et demie, ont pris leur place dans la tribune présidentielle. Nous ne vous nommerons pas toutes les notabilités de l'assistance, nous ne vous décrirons pas davantage les éblouissantes toilettes de sa fraction féminine, très-nombreuse aussi; cela n'est point notre partie. Nous aimons mieux vous parler des héros de la journée.

L'équitation classique, dont le carrousel est l'expression définitive, celle qui réduit le cheval au rôle d'instrument docile, presque passif de la volonté du cavalier, qui repose sur la correction et sur la grâce et qui fut longtemps une des gloires de notre pays, est aujourd'hui singulièrement délaissée; sa décadence date de 1830; elle tient d'une part à l'exemple venu de haut, de l'autre à la prépondérance que les courses donnent aux goûts anglais en ce qui se rattache au cheval. Louis XVIII et Charles X avaient repris pour leurs écuries les traditions de la vieille monarchie. On n'y était admis comme officier qu'à la condition d'être un écuyer dans l'acceptation ancienne et rigoureuse du mot. Les d'Abzac, les de Vansay étaient les dignes successeurs de la Guéinière et des autres illustrations équestres. La monarchie bourgeoise de Louis-Philippe supprima ce service. L'empire entreprit de le ressusciter comme le reste, mais il n'y réussit qu'à moitié. Ses choix ayant été dictés par la fa-

veur, le titre d'écuyer ne donna pas aux officiers auxquels il le décernait les études et le savoir qui leur manquaient. Grâce au goût du principal de ses fonctionnaires, il put éblouir par le faste et la bonne tenue de ses équipages, mais le travail de la haute école ne fut jamais en faveur dans ses écuries.

En même temps, une révolution s'était opérée dans le goût du public. Le long, le laborieux noviciat des Académies de nos ancêtres n'était plus de mise à une époque où l'on veut jouir de suite et surtout à bon marché. On consentait bien à sacrifier une ou deux douzaine de cachets, mais c'était à la condition que, le dernier étant dépensé, on serait en mesure de faire figure au bois comme un autre. Les manèges parisiens ont tenté de plier, se prêtant à ces tendances, c'est ainsi que ce qui avait été une science devint un délassement dans lequel on réussit plus ou moins, selon que l'on est plus ou moins adroit, plus ou moins entreprenant; val; c'est ainsi que nous avons des cavaliers brillants, énergiques, audacieux, mais que nous n'avons plus d'écuyers.

Saumur est aujourd'hui la seule École d'équitation qui subsiste en France, et c'est à ce titre que son excursion et c'est qu'elle est venue donner aux Parisiens présente un intérêt tout particulier; il serait souhaiter qu'il eût pour résultat de rendre à notre jeunesse quelque goût pour le manège du cheval par la finesse des aides, et pour la justesse des mouvements dans les allures raccourcies, mérites qui sont loin d'exclure la hardiesse dans les grandes allures, la décision devant les obstacles et que les confirmeraient bien plutôt.

Il faut que les carrousels militaires ou civils aient en eux-mêmes un bien puissant attrait, pour toujours plaire, car s'il est un spectacle qui ne varie jamais, c'est certainement celui-là. Le défilé, le salut, les exercices des quadrilles, les courses de bagues, de tête, de javelot, les sauteurs, puis une des grandes figures, la serpentine ou la croix de Malte, le programme ne varie jamais. Il va sans dire que le succès s'accroît toujours en proportion de la perfection que les acteurs, cavaliers et chevaux, déploient dans leurs manœuvres; rarement carrousel en a obtenu un plus grand, rarement il a été mieux justifié. Dans les innombrables changements de main qu'exécutaient les officiers élèves en croisant leurs colonnes en spirales, un critique chagrin et morose n'en eût pas trouvé un seul à reprendre.

Une reprise exécutée par les officiers-écuyers sur ces chevaux de pur sang, dont on a si longtemps nié l'aptitude au travail du manège, a excité un véritable enthousiasme. Il est impossible d'imaginer plus de grâce, plus de souplesse, plus de correction dans les montures et dans les cavaliers, plus d'assiette et plus de finesse. Un exercice plus chaleureux encore a été fait aux douze sauteurs de l'École montés en liberté par ces mêmes officiers-écuyers. Ces sauteurs sont en effet admirablement mis; plus d'un parmi eux doit réaliser l'idéal du genre et peuvent, à la fois, être montés par une femme et en mesure de désarçonner le cavalier le plus solide quand la cravache leur commande; aussi, lorsqu'après quelques passages, quelques voltes où ils s'étaient montrés aussi souples et aussi pacifiques que de simples chevaux de manège, ces robustes animaux entamaient la série des pesades, des croupades et des ballottades sans presque déplacer les écuyers dans leur assiette, les applaudissements éclataient de toutes parts.

La course des têtes a été particulièrement réussie; le premier prix a été décerné à M. Moteau, du 23^e régiment de dragons, qui a vaincu quatre têtes sur quatre. Le vainqueur de la course de bagues a été M. de Dampierre, du 8^e cuirassiers; celui de la course au javelot, M. de Brandt, du 3^e cuirassiers. La grosse cavalerie triomphait sur toute la ligne, mais sans faire trop de tort à leurs collègues de la cavalerie légère montés sur des chevaux de Tarbes d'un charme indéfinissable et qu'ils maniaient avec une grâce et une aisance très-remarquable. — G. de Cherbourg.

La Patrie termine son compte rendu par les lignes suivantes:

« Les officiers-élèves de l'École de Saumur ont une tenue très-coquette: ils portent une tunique noire, courte, boutonnée au milieu sur un seul rang de boutons, avec des aiguillettes et des passementeries en or, une culotte de peau blanche et des

bottes à l'écuylère; ils sont coiffés d'un petit chapeau français porté en bataille.
A quatre heures et demie, les cavaliers ont défilé une seconde fois devant M. le maréchal de Mac-Mahon et se sont retirés en le saluant.
A cinq heures, tout était terminé, et malgré l'énorme quantité de monde contournée dans l'enceinte du Palais, le public s'est dispersé sans qu'il y ait eu le moindre embarras, toutes les précautions ayant été prises pour que la sortie pût s'effectuer en bon ordre, comme l'entrée. »

Les chevaux et tout le matériel du carrousel de l'Ecole de cavalerie sont arrivés ce matin à Saumur par un train spécial qui est entré en gare à 6 heures 1/2.

Un de nos honorables concitoyens, M. Charles Baillergeau, juge au tribunal civil de Saumur, a succombé avant-hier soir, vers cinq heures, à la rupture d'un anévrysme.

M. Baillergeau se rendait à la campagne ou Puy-Notre-Dame, et c'est pendant le trajet, dans sa voiture, et côté de sa dame et de son fils, qu'il a été frappé subitement.

Cette mort prématurée a causé une vive émotion dans notre ville, où M. Baillergeau était aimé et justement estimé.

Son corps va être ramené à Saumur et sa sépulture aura lieu demain vendredi, à midi.

Le dimanche 2 avril, le nommé Guy (Charles), âgé de 61 ans, propriétaire à Fontevrauld, s'est donné la mort en se coupant la gorge avec un rasoir.

En exécution des ordres du ministre de l'intérieur, les maires de toutes les communes de France dressent, en ce moment, sur des imprimés préparés ad hoc, les listes électorales arrêtées le 31 mars dernier.

Ces listes, on le sait, sont au nombre de deux: l'une, dite liste des électeurs municipaux, doit comprendre les électeurs qui, au 1^{er} avril 1876, réunissent les conditions exigées par la loi du 7 juillet 1874.

L'autre, dite liste complémentaire des électeurs politiques, comprendra tous les électeurs qui, au 1^{er} avril, ont complété vingt et un ans d'âge et six mois au moins d'habitation dans la commune. (Loi du 30 novembre 1875.)

Dans l'établissement de ces listes, il devra être tenu compte des tableaux rectificatifs publiés le 15 janvier dernier, des observations faites par les préfets et sous-préfets au sujet de ces tableaux et des décisions qui ont pu intervenir de la part des commissions municipales et des juges de paix.

Le Conseil général de la Loire-Inférieure vient d'adopter par 23 voix contre 6 le vœu suivant:

« Le Conseil général, ému des bruits propagés par la presse et d'après lesquels la Compagnie d'Orléans aurait acheté les lignes de la Vendée, et celle de Saint-Nazaire au Croisic;

» Considérant qu'une telle cession aurait pour résultat de mettre toutes les voies ferrées de la région sous la main de la Compagnie d'Orléans, ce qui serait extrêmement préjudiciable aux intérêts départementaux;

» Emet le vœu que les traités en question, s'ils existent réellement, ne soient pas ratifiés. »

CAVALCADE A VHIERS, LE LUNDI DE PAQUES.

Voici le programme de la grande cavalcade au profit des pauvres qui aura lieu, à Vihiers, le lundi 17 avril prochain:

- 1^o Char de l'Astrologue; l'Astrologue conduit par Polichinelle et deux Comiques;
- 2^o Troupes de chasse, Groupe de chasseurs, Meute de chiens;
- 3^o Char de la Musique, traîné par six chevaux; Musiciens costumés;
- 4^o Char de l'Horticulture, traîné par douze bœufs: Flore, Petits amours, Jardiniers, Figurants;
- 5^o Groupe de cavaliers, Seigneurs, Pages, Ecuyers;
- 6^o Char de la Viticulture, traîné par douze bœufs: Bacchus, Vignerons, Vendangeurs, Breuvers;
- 7^o Groupe de cavaliers costumés;
- 8^o Char de l'Agriculture, traîné par douze

bœufs: Cérès, Enfants, Moissonneurs, Faucheurs, Laboureurs;

9^o Groupe de cavaliers, Seigneurs, Pages, Ecuyers.

Départ de la Cavalcade du Petit-Vihiers à une heure de soir. Après avoir parcouru les différentes rues de la ville, le cortège stationnera sur le Champ-de-Mars, et là, il sera exécuté différents morceaux de musique, et une parade amusante défilée par l'Astrologue.

A huit heures: Grande Retraite aux Flambeaux.

Au retour au Champ-de-Mars, chacun reprendra sa place dans les Chars pendant la durée des Feux de Bengale de diverses couleurs.

A huit heures et demie: Grand Feu d'artifice offert par la Ville et tiré par M. Vincent-Cesbron.

CONGRÈS MUSICAL A POITIERS.

Le Conseil municipal de Poitiers vient de voter une subvention de 8,000 fr. pour l'organisation du Congrès musical.

Cette décision va permettre à la Société philharmonique de se mettre immédiatement à l'œuvre.

Une commission spéciale va être instituée et prochainement réunie, pour fixer l'époque du festival et en régler les détails de concert avec les délégués de l'association.

Nul doute que le Congrès de 1876, qui coïncidera vraisemblablement avec une fête agricole, ne soit au moins aussi brillant que celui de 1869.

La Société d'agriculture avait également sollicité et a obtenu pour l'organisation de ce concours agricole une allocation de 4,000 francs.

C'est vraisemblablement à la fin du mois de juin prochain que sera fixée l'époque des deux fêtes. (Journal de la Vienne.)

Le véloci-club d'Angers communique aux journaux la note suivante:

« M. Truffault partait jeudi dernier de Tours à 4 heures du matin en vélocipède, arrivait à Angers à 4 heures, partait d'Angers à 2 heures du soir, en compagnie de M. Laumailié, et arrivait à Nantes à 8 heures 1/2, ayant fait 51 lieues en 16 heures 30, malgré des arrêts considérables aux Rosiers, à Angers et à Ancenis, où M. Truffault avait à s'occuper d'affaires.

» M. J..., parti de Tours dimanche dernier à 5 heures du matin, arrivait à Angers à 4 heures 30, repartait d'Angers à 1 heure 45 du soir, et revenait à Tours à 7 heures 30, ayant fait 58 lieues en 14 heures 1/2.

» Dimanche matin, M. Laumailié allait d'Angers à Pellouailles en 48 minutes, ce qui fait une vitesse de 7 lieues 1/2 à l'heure. »

L'ANCIENNETÉ DU GUÉ DE PAS-DE-JEU, A PROPOS D'OBJETS TROUVÉS A L'EMPLACEMENT DE CE GUÉ.

Le vieux pont sur lequel la route départementale n^o 5 de la Vienne traversait la rivière de Dive pour entrer dans les Deux-Sèvres, au village de Pas-de-Jeu, a été remplacé, en 1875, par un autre plus large et d'un plus grand débouché. L'art et l'archéologie n'ont rien perdu à la disparition de cet ouvrage qui n'avait aucun caractère et dont l'origine, à en juger par la disposition générale et par la nature des maçonneries, n'était probablement pas antérieure à la première moitié du XVII^e siècle. Le pont existait immédiatement en aval d'un gué plus ancien, que la tradition du pays fait remonter aux Romains. C'est sur l'emplacement de ce gué qu'a été élevé le nouveau pont.

En faisant les fouilles des fondations, l'entrepreneur a trouvé divers objets que son cahier des charges l'obligeait à remettre à l'administration. J'ai pensé qu'ils pouvaient offrir quelque intérêt, sinon par leur valeur, du moins à raison du lieu et de la position où ils ont été découverts, et j'ai obtenu de la Commission départementale l'autorisation d'en faire hommage au musée de la Société. Ces objets sont les suivants:

- 1^o Un grand tronçon de lame d'épée en fer, de 0^m375 de longueur, non compris la soie, et de 0^m037 de largeur près de la garde, réduite à 0^m018 à l'extrémité; la garde, en fer torsadé, forme un arc de cercle tournant sa concavité vers la lame. La soie n'a que 0^m115 de longueur; la lame est à deux tranchants, avec arête nette et continue sur chaque face;
- 2^o Un couteau en fer dont l'alumelle a

0^m205 de longueur, y compris une soie de 0^m085; dos droit; largeur de lame, 0^m046 près du manche. Celui-ci est formé de deux flasques en bois, bien conservés quoique détachés de la soie; on y voit les trous correspondant à ceux de la soie, où passaient les clous d'attache;

3^o Les deux flasques en corne d'un autre manche de couteau, dont les arêtes sont marquées de deux rangs d'entailles ou dentelures fines; la longueur en est de 0^m110;

4^o Une clef en fer de 0^m125 de longueur portant, à une extrémité, un œil ovale de 0^m027 sur 0^m020, et, à l'autre, un panneton à trois dents;

5^o Un crochet en fer dont la destination est inconnue, mais qui paraît avoir fait partie d'un harnachement ou d'une armature d'arbalète.

Les sondages exécutés dans la vallée de la Dive ont fait reconnaître une épaisseur de 4 mètres de tourbe entre le fond de la rivière et le rocher subjacent. C'est sur cette couche de tourbe qu'est établi, pour l'ancien gué, un stratum de 0^m80 d'épaisseur, composé de blocages et de graviers noyés dans une gangue de mortier. Les objets ci-dessus décrits étaient enfouis dans la tourbe, au-dessous de ce radier, et il est clair, d'après leur position, qu'ils y ont été déposés avant la construction du gué; ils n'auraient pu y arriver par leur propre poids. Telle est la circonstance qui peut donner quelque importance à cette modeste trouvaille, parce que l'âge des objets servira à déterminer l'époque au-delà de laquelle ne remonte pas l'établissement du gué.

Or, par leur forme, on peut présumer que l'épée et le couteau appartiennent à la fin du XII^e siècle. Avant cette époque, les gardes des épées étaient droites, en forme de croix; ce n'est qu'à partir de là qu'on a commencé à les courber vers la lame. Vers la fin du XIII^e siècle, tout en conservant leurs gardes concaves, ces armes avaient des lames plus grandes, plus fortes que celle dont il s'agit ici, et surtout des poignées plus longues, pour en faciliter le maniement à deux mains. Il est donc vraisemblable que l'épée du gué de Pas-de-Jeu est du commencement ou du milieu du XIII^e siècle.

Quant au couteau, j'en ai trouvé d'une forme semblable dans des dépôts d'alluvion contemporains de saint Louis.

Ainsi le radier du gué de Pas-de-Jeu est postérieur au XIII^e siècle, puisque l'épée et le couteau étaient enfouis au-dessous de la surface inférieure, et ainsi s'écroule la tradition du pays qui en attribue la construction aux Romains. Une considération d'un autre ordre confirme cette conclusion: c'est que la gangue du blocage n'a aucun rapport avec les mortiers romains ou gallo-romains; par sa composition, cette gangue est analogue au mortier de la tour de Loudun.

FERAND, Ingénieur en chef.

(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.)

La famille de M. Baillergeau prie les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part de considérer cet avis comme une invitation et de vouloir bien se réunir au deuil demain, à midi, à l'église de Nantilly.

Faits divers.

On écrit du département de l'Aube que la montagne de Montfrey semble vouloir quitter ses assises. Il y a peu de jours, sous la pression des eaux souterraines, la route d'Ervy s'effondrait. Il y a quelques jours, sur le versant méridional, les vignes se sont affaissées dans des excavations d'où jaillissent des eaux minérales.

A l'audience de mercredi dernier, le tribunal civil de Saint-Etienne a rendu quinze jugements accordant des indemnités à des veuves de mineurs tués dans l'accident du puits Jabin.

Les sommes allouées ont été les suivantes: 4,200 francs pour chaque veuve et 600 francs pour chaque enfant.

L'HOMME A LA FOURCHETTE.

L'homme à la fourchette vient de subir la terrible opération qu'avaient annoncée les journaux.

On se rappelle, dit le Figaro, qu'une première tentative avait été faite, il y a trois semaines. Conduit chez les frères de Saint-Jean de Dieu, rue Oudinot, le jeune Lauseur avait été soumis à un traitement préparatoire par M. le docteur Labbé, chirurgien de la Pitié.

On sait qu'avant de pratiquer la gastrotomie, il faut préalablement établir une adhérence entre l'estomac et la paroi du ventre, et par ce moyen annihiler, pour ainsi dire, la cavité du péritoine qui les sépare et que l'on ne saurait impunément inciser. On se sert pour cela du caustique de Vienne, qui, appliqué à l'endroit où doit se faire l'incision, détermine une désorganisation rapide de la peau, la détruit sur la surface qu'il occupe et provoque au-dessous une inflammation péritonéale, et par suite l'adhérence de la membrane à la partie correspondante de l'estomac. C'est alors qu'on peut, sans danger, y introduire le bistouri.

Lauseur, suffisamment « préparé », M. Labbé voulut pratiquer l'incision. Mais, juste à ce moment, la petite vérole se déclara et il fallut ajourner la tentative jusqu'à nouvel ordre.

Dimanche matin, à neuf heures et demie, l'état du jeune homme a permis de la reprendre. On n'avait averti personne. M. le baron Larrey et les médecins ont pu seuls approcher du patient. Sa mère et trois de ses amis qui étaient venus ont été relégués dans un petit salon où ils ont attendu avec une impatience inquiète les nouvelles de l'opération.

Cette opération a été longue et laborieuse, interrompue plusieurs fois par des hémorragies ou des faiblesses du patient. Enfin, à onze heures et demie, on annonça que les pinces avaient pénétré dans l'estomac. L'émotion arriva à son comble.

Comme midi sonnait, une voix appela: — Madame Lauseur!

M^{me} Lauseur se précipita dans l'escalier et se trouva en face du docteur Lepère, qui lui présenta en souriant la fourchette toute noire qu'on venait d'extraire du corps de son fils.

Le jeune homme a très-courageusement supporté l'opération, et il va aussi bien que possible.

Dernières Nouvelles.

La Chambre vient d'entrer en vacances pour un mois; elle s'est prorogée jusqu'au 10 mai.

Avant de partir, elle s'est donné encore le luxe d'une invalidation, en annulant l'élection de M. Veillet à Loudéac; elle a tenu à garder jusqu'à la fin la même sévérité, nous dirions presque la même injustice, envers les candidats qui déplaisent à la majorité républicaine.

Il paraît certain que la grande revue de l'armée de Paris que doit passer M. le maréchal de Mac-Mahon à Longchamps, revue plusieurs fois annoncée et démentie, aura lieu dans les premiers jours du mois de mai.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 12 avril 1876.

Le marché des valeurs exotiques est bouleversé: La baisse du Turc, de l'Espagne et de l'Egypte a pris les proportions d'une immense débâcle.

Nous laissons le Turc à 13,75, en baisse de 0,75; le Péruvien à 18 1/4, en baisse de 6 fr; l'Egypte à 226, 25, en baisse de 30 fr. L'Extérieure a fléchi à 15 3/8. Quelle leçon pour certains établissements de crédit qui tiennent à honneur de se faire les banquiers des Etats insolubles!

Les rentes ont payé leur tribut à la panique dont le Stock-Exchange a eu l'initiative. Ainsi le 5 0/0 clôture à 104,97 1/2, soit 50 centimes de baisse; le 3 0/0 ferme à 66, soit 72 centimes 1/2 de baisse.

La Banque ottomane est très-maltraitée. Des ventes nombreuses l'ont fait tomber à 360, pendant que le Crédit lyonnais, compromis lui aussi dans les affaires turques, fléchit à 565.

La Banque de Paris reste à 1032,50. C'est une fermeté relative. Constatons 7 fr. 50 de baisse sur le Crédit foncier qui finit à 825.

Les prévisions que nous avons exprimées hier au sujet des chemins Lombards se réalisent. Le dernier cours est 201,25.

L'Autriche reste à 557,50; le Suez à 715; le Mobilier à 190.

La situation de la Compagnie des Allumettes inspire de sérieuses inquiétudes; les actions continuent à être offertes, mais les acheteurs sont à peu près introuvables. Le dernier cours est de 308,75.

Les Actions des chemins français ont été assez fortement affectées. Elles suivent habituellement les oscillations de la rente.

Les réfugiés espagnols sont toujours à la disposition des personnes qui pourraient leur donner de l'occupation, soit pour cultiver la terre, soit pour tout autre emploi. S'adresser montée du Fort, rue de l'Échelle.

Une superbe planche en double format réunissant les six tableaux et les principaux costumes de *Jeanne d'Arc*, l'œuvre nouvelle de M. Mermet, qui vient d'être représentée à l'Opéra : voilà ce qui tout d'abord a fixé notre attention dans le numéro que *l'Univers illustré* publie cette semaine. En tête du même numéro nous voyons la conscription des chevaux à la caserne de la Pépinière; plus loin, une série de gravures d'un vif intérêt consacrées au voyage du prince de Galles dans l'Inde; puis la revue comique du mois, douze dessins pleins de verve et d'esprit, par Cham; la reproduction d'un remarquable tableau de M. Charles De-

lori, intitulé : *L'embarquement de Manon Lescaut*.

— Rébus, problème d'échecs. On voit combien ces gravures sont intéressantes et variées. Quant à la partie littéraire, elle est à la hauteur de la partie artistique, et, par sa scrupuleuse moralité, elle fait de *l'Univers illustré* le véritable journal de la famille.

Nous rappellerons qu'en ce moment *l'Univers illustré* offre à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE consistant en volumes choisis des œuvres des plus célèbres écrivains.

LE PLUS HARDI DES GUEUX

Sous ce titre paraît, dans *l'Opinion*, un grand roman de mœurs et d'aventures,

PAR

M. Alfred ASSOLLANT.

Le brillant et spirituel romancier a écrit, spécia-

lement pour *l'Opinion*, cette œuvre mouvementée, où l'histoire et la fiction se disputent la curiosité du lecteur.

Nous rappelons que *l'Opinion* publie six pages tous les jours, sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Les souscripteurs sont priés de dire s'ils désirent l'édition du soir ou celle du matin.

Adresser lettres et mandats à l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 43 — — — — —
7 — 40 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
12 — 30 — — — — —
6 — 20 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	05	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	722	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	50	»	com., 125 fr. p. j. nov.	188	75	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	580	»	»
5 % jouiss. novembre.	103	»	»	Crédit Mobilier.	500	»	»	Société autrichienne, j. janv.	555	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	477	50	»	Crédit foncier d'Autriche.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	233	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	Orléans.	316	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	482	50	»	Est, jouissance nov.	592	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	314	»	»
— 1865, 4 %	500	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	995	»	»	Est.	313	»	»
— 1869, 3 %	369	50	»	Midi, jouissance juillet.	740	»	»	Nord.	316	25	»
— 1871, 3 %	348	»	»	Nord, jouissance juillet.	1298	75	»	Ouest.	313	»	»
— 1875, 4 %	483	50	»	Orléans, jouissance octobre.	990	»	»	Midi.	314	»	»
Banque de France, j. juillet.	3575	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	630	»	»	Deux-Charentes.	283	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	620	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	Vendée.	245	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	435	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1100	»	»	Canal de Suez.	517	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	»	»	Société immobilière, j. janv.	22	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	820	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	332	50	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).
6 — 45 — — — — — omnibus.
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 13 — — — — — express omnibus.
7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-express.
8 — 20 — — — — — omnibus-express.
9 — 41 — — — — — omnibus-express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-express.
10 — 28 — — — — — omnibus-express-poste.
L'arrêt d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 heures.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

Et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques et sur conversion de saisie immobilière,

D'UNE MAISON

AVEC SES DÉPENDANCES, Situées à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive.

L'adjudication aura lieu le dimanche sept mai mil huit cent soixante-seize, à midi, en la salle de la Mairie de Saint-Just-sur-Dive, au village de Mollay, par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

On fait savoir : Qu'en vertu d'un jugement du tribunal civil de Saumur, en date du vingt-cinq mars mil huit cent soixante-seize, enregistré, rendu sur la requête de :

1° M. René Robin-Gaucher, propriétaire, demeurant à Cix, commune du Puy-Notre-Dame, saisissant, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

2° M. Auguste Pasquier, boulanger, et dame Eugénie Restiveau, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, parties saisies, ayant aussi constitué pour avoué ledit M^e Beurepaire;

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée à la requête de M. Robin-Gaucher, sus-nommé, sur les époux Pasquier, suivant procès-verbal de Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, en date du quatorze février mil huit cent soixante-seize, enregistré et transcrit;

Et à la requête de M. Robin-Gaucher, en présence des époux Pasquier, ou eux dûment appelés, il sera procédé, le dimanche sept mai mil huit cent soixante-seize, à midi, en la Mairie de la commune de Saint-Just-sur-Dive, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay.

DÉSIGNATION.

1° Une maison, située à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, comprenant, au rez-de-chaussée, une chambre à cheminée sur la rue, servant de boutique, petite chambre sans cheminée derrière, à côté boulangerie avec four, petite cour derrière, avec un petit cellier, escalier en pierre dure; au premier étage, grande cham-

bre à cheminée donnant sur la rue, derrière, deux autres petites chambres; grenier au-dessus; le tout en un tenant, joignant au nord la veuve Boislard, au levant la rue, au midi Joseph Fontaine et au couchant Joseph Ballu;

2° Deux petites écuries, ne formant qu'un corps de bâtiment, situées à Mollay, même commune, rue Pichaut, joignant au nord cette rue, au levant Ballu, au midi le même, au couchant Philippon.

Cette maison et dépendances seront vendues en un seul lot, sur la mise à prix de deux mille deux cents francs, ci. 2,200 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le treize avril mil huit cent soixante-seize.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le quatorze avril mil huit cent soixante-seize, folio . . . case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (160) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 30 avril 1876, à midi, en l'étude,

D'UNE MAISON

Située rue du Pressoir-Saint-Antoine, vis-à-vis du bureau d'octroi, occupée par le sieur Raoul. S'adresser au notaire. (161)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes. Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

AVIS

Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières des Mans est transféré rue d'Orléans, n° 82.

S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)

A LA VILLE DE PARIS

Maison de Gros et Détail, Rue Baudrière, ANGERS.

Place Saint-Pierre, SAUMUR.

Maison d'Achat, Rue d'Aboukir, PARIS.

SAMEDI 8 AVRIL INAUGURATION

DES NOUVEAUX MAGASINS DE CONFECTION

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

DEUX NOUVEAUX RAYONS

Chapeaux feutre pour hommes, Casquettes, Chapeaux de paille, Panama, Manille, etc., etc.

PARAPLUIES ET EN-CAS

Moitié meilleur marché que dans les spécialités.

CHOIX IMMENSE

DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES, DRAPERIES Confections pour Dames.

Soieries noires, couleurs, bien au-dessous du cours. GRAND ASSORTIMENT DE CHALES TAPIS Longs et Carrés.

A LOUER

APPARTEMENT GARNI

Avec remise, écurie et jardin. S'adresser rue de Bordeaux, 31.

HOTEL DE LA GALÈRE, à Montreuil-Bellay.

HÉMON

RESTAURATEUR,

Informe le public que cet hôtel, nouvellement restauré, offre tout le confortable possible à MM. les voyageurs.

On trouve à l'hôtel chevaux et voitures en location. (144)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE. Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc. Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires. La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,